



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autistes

Question écrite n° 46654

Texte de la question

M. Bruno Retailleau appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la reconversion prochaine d'établissements de soins en établissements pour jeunes autistes ou polyhandicapés. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer, d'une part, à quelle date seront publiés les décrets d'application de la loi prochainement votée sur les autistes devant permettre de créer 631 places en 1996 et 631 autres en 1997 ; et, d'autre part, le coût afférent à l'unité. En effet, les DDASS refusent toute reconversion en établissements pour autistes tant que les décrets d'application du ministère concerné ne seront pas publiés au Journal officiel de la République française.

Données clés

Auteur : [M. Retailleau Bruno](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46654

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6711